



Questionnaire de Pré-qualification - Financement

1. Âge du ou des actionnaire(s) majoritaire(s)

Dans quelle tranche d'âge se situent le(s) actionnaire(s) détenant la majorité des parts de l'entreprise?

- Aucune (OBNL ou coopérative)
- 41 ans et plus.
- 18 à 40 ans.

NOTE: Il peut s'agir de plusieurs actionnaires dans la même tranche d'âge détenant la majorité des parts ou d'un seul actionnaire se situant dans une de ces tranches d'âge qui détient seul plus de 50% (50%+1%) des parts de l'entreprise. Admissibilité aux programmes jeunes entrepreneurs – dans certains cas moins de 35 ans, et dans d'autres cas moins de 40 ans.

2. Première entreprise

L'actionnaire a-t-il ou les actionnaires majoritaire(s) ont-ils déjà été propriétaire(s) d'une entreprise?

- Oui, j'ai déjà été propriétaire d'une entreprise.
- Non, je n'ai jamais été propriétaire d'une entreprise.

NOTE: Admissibilité aux programmes jeunes entrepreneurs - Ne doit jamais avoir possédé ou été actionnaire d'une entreprise pour être admissible.

3. Stade de développement

À quelle étape de son développement est l'entreprise ou le projet?

- 5 ans et plus.
- 2 à 4 ans.
- Pré-démarrage ou démarrage d'entreprise.

NOTE: Pour déterminer si admissible aux programmes s'adressant au pré-démarrage ou au démarrage d'entreprise ou de projet.

4. Secteur d'activité

Dans quel secteur d'activité l'entreprise est-elle impliquée ou, dans quel domaine d'activité le projet est-il développé?

- Municipalités, coopératives, entreprises du domaine de l'hôtellerie, de la restauration et des services de traiteurs, entreprises des secteurs de l'immobilier et des services financiers, de l'industrie des produits naturels, des soins personnels, de la beauté, de l'esthétique et de la nutrition, et du secteur de l'économie communautaire et sociale.
- Institutions d'enseignement supérieur, universités et industries étroitement liées à la défense nationale (matériel militaire).
- Tout autre secteur d'activité que ceux mentionnés précédemment.

NOTE: Évaluer le niveau d'admissibilité de l'entreprise en fonction du nombre de programmes globalement offerts pour les différents secteurs ou domaines d'activité.

5. Objectif visé avec le financement

À quelle fin recherchez-vous du financement ? Quels sont vos objectifs prioritaires à court et à moyen terme?

- La création, le démarrage, l'expansion ou la consolidation d'entreprise, l'obtention de services de consultation, le marketing, l'exportation, le développement de nouveaux produits, services ou nouvelles technologies, l'ouverture ou le développement de marchés, la création d'emplois, l'offre de stages ou l'aide à la formation, l'obtention d'études de faisabilité, de marchés ou de besoins, l'obtention de crédits d'impôt à la RS&DE ou d'autres formes de crédits, ou la gestion du contrôle de la qualité.
- Tout autre objectif incluant, entre autres, l'accroissement de la compétitivité et de la productivité, la santé et la sécurité au travail, le réseautage, les échanges commerciaux, les partenariats d'affaires, l'immigration d'affaires, la réglementation, les normes et la protection environnementale.

NOTE: Déterminer le niveau de chance d'obtenir des fonds en fonction des objectifs d'affaires à atteindre avec ces fonds ou des activités à financer. Peu de programmes de financement visent, par exemple, l'aide à la commercialisation pure (financement d'une campagne de marketing, etc.), sauf pour le développement des marchés extérieurs. Plusieurs programmes fournissent toutefois une aide sous forme de financement de frais de consultation pour toutes sortes de fins.



6. Contribution financière

Quelle sera la contribution financière personnelle du ou des actionnaire(s) ou celle de l'entreprise au projet?

- Aucun apport personnel du ou des actionnaire(s) ou de la part de l'entreprise.
- Un investissement équivalent à 10 à 25% du coût total du projet est prévu.
- Un investissement équivalent à plus de 25% du coût total du projet est prévu.

NOTE: Beaucoup de programmes offrent du financement qui sera déboursé à 2 conditions: le demandeur doit couvrir une part minimale des frais des projets qui seront financés et les activités financées devront avoir été payées par l'entreprise avant que celle-ci puisse recevoir le remboursement de la partie des frais couverts par le financement.

7. Plan de développement des affaires ou ventes prévisionnelles

Une description claire et précise du projet ou un plan d'affaires a-t-il été préparé, et/ou dispose-t-on de documents appuyant des hypothèses de ventes potentielles futures ou de bénéfices prévus pour l'entreprise (lettres d'intention, bons de commandes, etc.)?

- Aucun document n'a été préparé.
- Un plan d'affaires ou document descriptif du projet est débuté, mais non encore complété, ou des documents appuyant des hypothèses de ventes potentielles ou de bénéfices prévus sont disponibles.
- Un plan d'affaires et/ou un document décrivant précisément le projet accompagné de la documentation adéquate a été préparé.
- Le plan d'affaires ou le document descriptif du projet est accompagné de documents appuyant les hypothèses de ventes potentielles ou de bénéfices prévus.

NOTE: Il est crucial pour qu'un projet d'affaires ou d'entreprise puisse recevoir des fonds ou du financement que le demandeur puisse démontrer qu'il a effectué une analyse minimale des éléments qui pourraient permettre à son projet ou son entreprise d'avoir un minimum de chance d'atteindre ses objectifs commerciaux.

8. Demande de fonds ou de financement déjà effectuée

Une demande de fonds ou de financement a-t-elle déjà été déposée pour ce projet? Quel a été le résultat de cette demande ou la réponse obtenue suite à cette demande?

- Oui, la ou les demande(s) d'aide financière ou de financement ont été refusée(s).
- Aucune demande d'aide financière ou de financement n'a été effectuée.
- Oui, une ou des demande(s) d'aide financière ou de financement ont été acceptée(s), avec ou sans condition(s).

NOTE: Une demande de financement a toutes les chances d'être refusée si une telle demande a déjà été refusée, et si ce facteur est combiné avec l'absence de contribution financière du ou des demandeur(s) et/ou en l'absence d'une documentation adéquate et minimale sur le projet.

9. Ressources humaines et compétences requises

Le demandeur a-t-il les compétences nécessaires et/ou a-t-il accès aux ressources humaines ayant les compétences requises pour assurer le succès du projet?

- Non, le demandeur ne possède pas les compétences requises et n'a pas accès aux ressources humaines ayant les compétences et les connaissances nécessaires pour assurer le succès du projet.
- Il a accès aux ressources humaines nécessaires pour assurer le succès du projet.
- Il possède lui-même les compétences requises pour assurer le succès du projet.
- Il possède les compétences nécessaires et il a aussi accès aux ressources humaines requises pour assurer le succès du projet.

NOTE: Les organismes privés ou gouvernementaux qui offrent du financement, de quelque forme que ce soit, considèrent le niveau de compétence des ressources humaines clés d'une entreprise comme l'un des facteurs de risque les plus importants pour la rentabilité de leur investissement dans une entreprise. Dans certain cas, c'est même LE FACTEUR ayant le plus de poids dans leur décision d'accorder des fonds ou non pour un projet.

10. Dossier de crédit personnel du demandeur

Le demandeur connaît-il le niveau de sa cote de crédit personnelle?

- Oui, elle est à moins de 700.
- Non, je ne la connais pas.
- Oui, elle est à plus de 701.

NOTE: Il est extrêmement improbable d'obtenir du financement pour une entreprise quand la cote de crédit personnelle du principal ou des principaux actionnaire(s) est sous la barre de 700.